

API.gouv.fr : l'Etat plateforme ouvre son magasin d'API

C'est en présence de Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat chargé de la réforme de l'Etat et de la simplification, qu'a été inauguré, hier le 21 juin, le portail d'API de l'administration, API.gouv.fr. Ce magasin d'API, développé par la DSI de l'Etat (la Dinsic), fait figure, avec le système de fédération d'identités France Connect, de tête de pont de la stratégie dite d'Etat plateforme, visant à offrir aux administrés des services numériques composites faisant fi des découpages organisationnels de l'administration. « *L'objectif de la numérisation de l'administration n'est pas de centraliser. Mais, malgré tout, les 18 000 acteurs de l'informatique de l'Etat au sens large ont besoin d'une vision stratégique globale. C'est cette perspective que doit impulser la Dinsic* », dit Jean-Vincent Placé.

Le [portail](#) doit aider les administrations (centrales ou les collectivités locales) et les opérateurs de l'Etat à référencer leurs API. « *Le producteur y trouvera une vitrine et pourra y intégrer les conditions d'utilisation de l'information ainsi mise à disposition* », détaille Henri Verdier, le Directeur interministériel du numérique et des systèmes d'information et de communication de l'Etat (ou Dinsic). A l'ouverture, une dizaine d'API sont disponibles. Par exemple, l'API Entreprise met à disposition des données et documents de référence sur les entreprises et associations. Celle-ci est déjà utilisée par quelque 70 services, dont Marché public simplifié ([MPS](#)) permettant de candidater aux marchés publics, selon Henri Verdier. On trouve également France Connect, API Particulier (renfermant des données sur les particuliers issues de la DGFIP et de la CNAF), la base d'adresses nationales ou encore deux API soumises par Rennes Métropole.

Les API pour gagner en productivité

« *Ces API sont de puissants leviers de transformation des services publics, car les administrations vont être poussées à réfléchir aux droits se rattachant aux informations qu'elles exposent pour en laisser la circulation libre par la suite* », estime le DSI de l'Etat. C'est d'ailleurs un des arguments que met en avant la Dinsic pour tenter de convaincre les administrations d'enregistrer les API qu'elles développent sur son portail : en exposant leurs données dans cet environnement contrôlé, elles gagneront en productivité car elles automatiseront les traitements. Ainsi, par exemple, au cours des 30 derniers jours, l'API Particulier a permis l'échange automatique de quelque 22 400 pièces justificatives. Via l'API Entreprise, près de 600 000 pièces ont été fournies en un mois aux services demandeurs sans avoir à solliciter les entreprises concernées.

Reste maintenant à convaincre administrations et opérateurs de rejoindre cette initiative se voulant fédératrice, alors que certains (citons la [SNCF](#) ou [La Poste](#)) développent leur stratégie propre en la matière. « *Embarquer nos propres administrations dans cette stratégie d'ensemble est sûrement le plus difficile, reconnaît Jean-Vincent Placé. Ce ne sont pas toujours les organisations les plus motivées.* »

Les services utilisateurs exposés

Avec API.gouv.fr, et contrairement à l'Open Data, les administrations pourront toutefois définir les conditions d'accès aux interfaces. Si certaines – relatives notamment aux données de référence – sont en accès libre, d'autres sont limitées à certaines typologies d'utilisateurs. *« Évidemment que les API manipulant les données personnelles sont protégées, illustre Henri Verdier. Avant d'accorder un accès à un demandeur, on vérifiera qu'il en possède le droit, notamment auprès de la CNIL. »* Pour les utilisateurs, l'enrôlement sera donc plus ou moins automatisé. Signalons aussi que ces derniers pourront publier sur le portail les utilisations faites des API. A l'ouverture, 13 services sont ainsi recensés sur API.gouv.fr, dont RenCircul (une application sur la circulation dans la métropole rennaise), un simulateur de coût d'embauche, La Bonne Boîte (recensant les entreprises qui recrutent), Dossier Social Etudiant (permettant aux étudiants de candidater pour des bourses et des logements sociaux) ou encore un simulateur d'aides sociales en ligne.

A lire aussi :

[Henri Verdier, Dinsic : « projeter l'Etat dans la modernité numérique »](#)

[France Connect : l'État plateforme officialise son système d'authentification](#)

[France Connect : une clef de voûte pour l'Etat plateforme \(tribune\)](#)